

CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Rapport de la commission chargée d'étudier le

Préavis 2021-2026 / N° 46

Adoption du volet stratégique de la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités du district de Nyon

La commission était composée de

Madame Laurence Bermejo Dubois, rapporteure

Messieurs Guy Morier-Genoud, Président
 Hubert Sylvain (excusé)
 J.-P. Stammbach
 Paul Celeschi
 Giovanni Troccoli
 Claudio Capriati (excusé)

La Commission s'est réunie le 2 octobre 2024. Lors de cette séance, Mme la Municipale Cécile Rod et M. Mannone Passalli, urbaniste au sein des services techniques, étaient tous deux présents, ils ont présenté le sujet (voir présentation en annexe) et ont répondu aux questions soulevées par les membres de la commission. Ils ont également mis à dispositions les différents documents liés à ce projet (Stratégie, rapports, annexes, etc...). Nous les en remercions.

Contexte

Ce préavis est basé sur un modèle commun aux 47 communes du district de Nyon pour l'adoption du projet tel que présenté sans possibilité de l'amendé. Pour que la stratégie entre en vigueur elle doit être acceptée à l'unanimité par les 47 communes.

Analyse et commentaires

L'avancement sur le projet de SGRZA (Stratégie régionale de gestion des zones d'activités) a déjà fait l'objet de plusieurs présentations et discussions avant la présentation du projet final. Cette stratégie répond à l'obligation légale cantonale (Ordonnance sur l'aménagement du territoire) et le plan directeur cantonal. Cette stratégie répond à un objectif d'aménagement du territoire mais également à l'objectif économique de création de 5100 emplois, à l'horizon 2040.

La Commission a pu constater que :

- Il n'y a pas eu de question ou opposition des entreprises ou des citoyens rollois
- La Municipalité a coopéré de façon active et défendu les intérêts de Rolle
- La Stratégie proposée au niveau de la Région est en adéquation avec l'aménagement du territoire prévu localement par la Commune, on ne nous impose pas un changement ou une nouvelle zone d'activité.

Seule la parcelle « sous l'Etraz » fut dans un premier temps identifiée comme ZAR (Zone d'activité régionale), mais comme les permis de construire étaient déjà délivrés, cette idée a été abandonnée.

La Commission recommande d'accepter ce préavis, car d'une part, il s'agit d'une stratégie positive permettant le développement du district de Nyon sans affecter l'aménagement de Rolle et d'une autre part, un refus, équivaut à subir plus longuement le moratoire en vigueur sur les nouvelles zones d'activités. A noter que le Conseil d'Etat peut de toute façon rendre la planification obligatoire.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Commission unanimement vous invite à prendre la décision suivante

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE, vu le préavis municipal 2021 – 2026 / N° 46 du 19 août 2024, entendu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide d'adopter le volet stratégique de la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités.

Au nom de la Commission :

Le Président
Guy Morier-Genoud



Rolle, le 22 octobre 2024

La Rapporteuse
Laurence Bermejo Dubois

